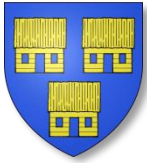


Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014 à 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H.

Présents : Mmes ILTIS Monique, RUBINO Pascaline, MM CACHERA Jean-Pierre, BRUN Alain, HENNINGER Jean-Marc, BATTIGELLO Raphaël, FLORIN Frédéric, LIEBENGUTH Henri arrivé à 21H.

Absent excusé et non représenté : M. TROMMENSCHLAGER Philippe.

Absent non excusé :

Ont donné procuration : M. HANSBERGER Jean-Paul qui a donné procuration à M. BATTIGELLO Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2013
- 2) Approbation du compte administratif 2013
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2013
- 4) Programme des travaux 2014 en forêt communale
- 5) Orientations budgétaires 2014
- 6) Devis plantations dans le chemin Kirchweg
- 7) Travaux d'aménagement chemins: demande de subvention au titre de la DETR 2014
- 8) Travaux hall d'entrée Mairie-Ecole : demande de subvention parlementaire
- 9) Convention avec le Conseil Général pour l'accès au site INFOGEO68
- 10) Divers

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03/12/2013

Le procès-verbal du 3 décembre 2013, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif 2013 a été adopté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	113 071.60 €
Recettes de fonctionnement :	451 511.28 €
Report excédent de fonctionnement	<u>118 188.37 €</u>
Total (réalisations + report)	456 628.05 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :	187 926.62 €
Recettes d'investissement :	43 127.84 €
Report excédent investissement.	<u>85 079.61 €</u>
	- 59 719.17 €

Reste à réaliser

86 900.00 €
6 000.00 €
<u>-80 900.00 €</u>

Déficit d'investissement	140 619.17 €
d'où un excédent de clôture de	316 008.88 €

Délibération approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. SCHITTLY Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, le 28 février 2014, ce jour, considérant un besoin de financement en investissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **456 628.05 €**, décide d'affecter le résultat comme suit :

En abondant le compte 1068 de **140 619.17 €**, correspondant au déficit d'investissement reporté, compte tenu des restes à réaliser d'un montant de -80 900 €. Le reste sera repris dans le budget primitif 2014 au compte 002, soit **316 008.88 €**.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 4 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2014 EN FORET COMMUNALE

Après avoir pris connaissance du programme des travaux prévus en forêt communale pour l'exercice 2014, le Conseil Municipal

- décide de l'accepter tel que proposé par l'ONF, pour un montant total de **2 900 € HT** ;
- Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- Vote les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, le Conseil Municipal approuve les orientations suivantes en matière d'opérations d'investissement :

- **Aménagement d'un hall d'entrée** à la Mairie-Ecole reliant la salle communale aux sanitaires ; Coût prévisionnel : **33 208 € TTC**.

Subvention départementale notifiée : 10 175 €

Une aide au titre de la réserve parlementaire sera sollicitée.

- **Réfection de 2 chemins ruraux** ; coût prévisionnel : **45 000 € TTC**

Une subvention au titre de la DETR sera sollicitée.

- **Création d'un verger vers Sternenberg**

- **Aménagement d'un meuble de rangement dans le hall d'entrée de la Mairie.**

POINT 6 : DEVIS PLANTATION DANS LE CHEMIN KIRCHWEG

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis établi par l'entreprise HortiServices relatif à la plantation d'arbres et d'arbustes dans le chemin Kirchweg ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal

- souhaite rencontrer l'entreprise en question afin qu'elle lui présente les différentes variétés d'arbustes à implanter ;
- Approuve le devis pour un montant de **2 340.55 € TTC**.

Un crédit est disponible au compte 2315-74

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7 : AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX

Depuis plusieurs années, la commune de Guevenatten s'est engagée dans une phase de restauration et d'aménagement de chemins ruraux. Pour l'année 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'aménagement de deux chemins ruraux.

Le premier, chemin du Langweg, porte sur une longueur de 300 mètres environ.

Le deuxième, situé au lieudit «Wasserloch », porte sur une longueur de 290 mètres environ.

En l'absence de devis et d'après des travaux d'aménagement de chemins réalisés précédemment, le Conseil Municipal estime le coût à 37 500 € HT, soit 45 000.00 € TTC.

Les travaux pourraient être subventionnés par l'Etat à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), à raison de 20 à 40 % du montant hors taxes des travaux.

Après délibération, et tenant compte des éléments ci-dessus,

Le Conseil Municipal

DONNE SON ACCORD de principe aux travaux d'aménagement des deux chemins ruraux ;

CHARGE le Maire de solliciter des devis auprès des entreprises ;

VOTE un crédit de 45 000.00 € au compte 2112 du budget primitif 2014 ;

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2014 ;

ARRETE les modalités de financement comme suit :

Coût total TTC	45 000.00 €
FCTVA	6 900.00 €
DETR (40%)	15 000.00 €
Autofinancement	23 100.00 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 8 : AMENAGEMENT D'UN HALL D'ENTREE A LA MAIRIE-ECOLE

En complément à la délibération du 11/10/2013, et après avoir consulté plusieurs maîtres d'œuvre, seul le bureau d'études BEA2F a répondu favorablement, dans les délais, à notre demande.

Son projet relatif à l'aménagement d'un hall d'entrée à la Mairie-Ecole s'élève à **27 766.61 € HT soit 33 208.87 € TTC**, maîtrise d'œuvre comprise.

Après délibération, le Conseil Municipal

APPROUVE les travaux tels que présentés ;

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au bureau d'études BEA2F pour un montant de **4 626. 66 € HT, soit 5 551.99 € TTC**

AUTORISE le Maire à signer avec lui la convention de maîtrise d'œuvre ;

INSCRIT un crédit de 40 000.00 € au budget primitif 2014 compte 2135-75;

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 9 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'ACCES AU SITE INFOGEO68

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de l'existence d'un portail cartographique du Département intitulé plateforme Infogeo68. Cette application permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques du département par tous les citoyens haut-rhinois et l'accès aux données cadastrales aux communes. Afin que cette consultation et cet échange puissent se faire par notre commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat, à titre gratuit, avec le Département du Haut-Rhin.

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 10 : DIVERS

Chemins de promenade : Les sentiers de promenades imaginés par le Conseil Municipal ont pour but d'offrir aux promeneurs l'opportunité de faire le tour du ban communal. En certains endroits, ces sentiers passent sur des terrains privés. Les accords verbaux des propriétaires étant obtenus, monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions avec les propriétaires concernés.

Elections municipales : Le Conseil Municipal établit la liste des personnes siégeant au bureau de vote lors des élections municipales du 23 mars 2014.

La séance est levée à VINGT DEUX HEURES TRENTE MINUTES.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de GUEVENATTEN
de la séance du 28.02.2014**

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2013
- 2) Approbation du compte administratif 2013
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2013
- 4) Programme des travaux 2014 en forêt communale
- 5) Orientations budgétaires 2014
- 6) Devis plantations dans le chemin Kirchweg
- 7) Travaux d'aménagement chemins: demande de subvention au titre de la DETR 2014
- 8) Travaux hall d'entrée Mairie-Ecole : demande de subvention parlementaire
- 9) Convention avec le Conseil Général pour l'accès au site INFOGEO68
- 10) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
LIEBENGUTH Henri	1 ^{er} Adjoint		
CACHERA Jean-Pierre	2 ^{ème} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
FLORIN Frédéric	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. BATTIGELLO	
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal	Absent et non représenté	